



Conférence de presse de la branche du commerce de détail
Extension des horaires des magasins : l'avis du personnel
Berne, le 25 février 2016

Die Gewerkschaft.
Le Syndicat.
Il Sindacato.

LOMag: une nouvelle contrainte au détriment du personnel !

Vania Alleva, présidente d'Unia

Après le rejet du Conseil des Etats en 2015, c'est ce lundi 29 février au tour du Conseil national de se prononcer sur le projet de loi fédérale sur les heures d'ouverture des magasins. Celui-ci prévoit d'imposer aux cantons et aux communes des horaires de 6h à 20h du lundi au vendredi et de 6h à 18h, voire 19h (selon les versions) le samedi.

Le Parlement a beaucoup discuté de l'opposition des cantons qui perdent leur souveraineté dans un domaine important, relevant de la protection de l'ensemble de la population : la garantie du repos public. Avant d'évoquer nos préoccupations syndicales, revenons sur les origines de cette loi. Ce projet est motivé par deux raisons :

- Premièrement, les gros détaillants et leurs associations faîtières tentent aujourd'hui de libéraliser les horaires d'ouverture des commerces dans toute la Suisse par une loi fédérale. **Depuis 2005, ils ont dans l'ensemble échoué dans leur volonté d'étendre les horaires dans les cantons.** Dans plus de 80% des votations, le peuple leur a simplement dit non. Il fallait dès lors contourner cette démocratie encombrante et faire primer la volonté des grandes surfaces sur les réalités culturelles et politiques des cantons.
- Deuxièmement, les gros détaillants ont mis en œuvre une fine tactique du saucissonnage des extensions d'horaires pour concrétiser pas à pas leur programme de libéralisation totale. La première étape constituait à créer un certain nombre d'exceptions (les gares en 2005, les stations-service en 2013), toutes deux approuvées par le peuple au titre de besoins particuliers et sans jamais remettre en question la règle générale des horaires prévalant dans les cantons. **Aujourd'hui, les grandes surfaces se basent sur ces exceptions pour demander une extension des horaires valables pour tous les magasins.**

Au final, **ce texte de loi n'est pas un projet d'harmonisation, mais de libéralisation**, car le but n'est pas de trouver un compromis fédéral prétendument applicable à tous les cantons. Tout au contraire, il s'agit ici d'imposer aux cantons des horaires plus libéraux dans 14 des 26 cantons et de laisser le champ libre à d'autres extensions possibles dans toute la

Suisse. La loi est ainsi formulée qu'elle permet, dès le lendemain de son adoption, à tout canton de pouvoir demander une nouvelle extension... D'ailleurs, certains n'ont pas attendu la nouvelle loi : des objets parlementaires sont en discussion à Genève, à Berne, en Valais et à Bâle par exemple. **L'idée même d'un marché intérieur plus homogène et stable est une chimère.**

Un argument supplémentaire est régulièrement évoqué pour motiver la loi : celui de la sécurité de l'emploi. Il va de soi que **la question de l'emploi** dans le commerce de détail est tout particulièrement au centre de nos préoccupations en cette période de franc fort.

Cependant, le projet de loi n'apporte aucune solution en la matière. Pourquoi ? Parce que toutes les formes du tourisme d'achat, qu'il soit transfrontalier ou par Internet, ne sont pas liées aux heures d'ouverture mais bien à notre devise surévaluée. Les cantons frontaliers ayant instauré des horaires d'ouverture plus larges pour limiter le tourisme d'achat, tels Bâle-Ville, Zurich, Thurgovie ou Schaffhouse, n'ont pas résolu leur problème.

Le seul effet économique prouvé d'une extension des horaires est le renforcement de la concurrence exercée par les grandes surfaces au détriment des petits commerces, soit la lutte à la survie et aux parts de marché. Un combat qui conduit à l'impasse.

Cette loi est une attaque au partenariat social. Quand il s'agit de négocier des conditions de travail décentes pour les salarié-e-s de la vente (320'000 salarié-e-s dans notre pays), les gros commerçants jouent la stratégie de la chaise vide. Or, les salarié-e-s du commerce de détail sont insuffisamment protégés :

- Seule la moitié d'entre eux sont soumis à une convention collective de travail. Les faïtières comme Swissretail refusent de discuter des conditions de travail avec les syndicats.
- Les conventions existantes ne protègent pas, ou pas assez, les salarié-e-s dans un contexte d'horaires étendus.

Dans plusieurs cantons comme Genève ou Neuchâtel ou plusieurs villes comme Lausanne et Nyon, il a été possible de négocier les conditions d'ouverture des commerces et les conditions de travail des salarié-e-s. **Unia a toujours été ouvert au dialogue.** Cette ouverture, nous l'avons réclamée lors des auditions préalables à l'édition du projet LOMag. L'occasion était d'autant plus opportune que seule une loi fédérale est en mesure de garantir l'application d'horaires au travers d'une convention collective de force obligatoire. Ni le Parlement, ni le Conseiller fédéral Schneider-Ammann n'ont montré d'intérêt à défendre les salarié-e-s de la vente.

Nous sommes confrontés à la première loi fédérale qui s'attaque non pas à une partie du personnel de la vente comme les gares ou les stations-service, mais à l'ensemble des vendeuses et vendeurs de 14 cantons. Cela représente 60% de l'ensemble des vendeuses et vendeurs du pays. Dans ce contexte, les organes d'Unia ont déjà adopté une position claire : **si la loi venait à être acceptée par le Parlement sous sa forme actuelle, Unia la combattra par tous les moyens nécessaires, y compris un référendum populaire.**

Renseignements :
Vania Alleva, présidente d'Unia, 079 620 11 14